
Adresse de la société populaire de Bruzières-du-Lot, département de l'Aveyron, lors de la séance du 6 vendémiaire an III (27 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Bruzières-du-Lot, département de l'Aveyron, lors de la séance du 6 vendémiaire an III (27 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 93-94;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16607_t1_0093_0000_11

Fichier pdf généré le 07/10/2019

donnés, l'habitant de Saint-Quentin a fermé son cœur à vos accents, il n'est resté ouvert qu'à celui de la Patrie, l'instant même où elle commande est celui où elle est obéie; nos concitoyens sont partis, ils ont volé chercher des lauriers qui ne peuvent flétrir, car la Liberté les a cueillis.

Voilà, citoyens représentants, l'élan du Saint-Quentinois, il n'a point étonné ses magistrats, car si dans des siècles reculés, si sous le règne de la tyrannie, l'habitant de cette commune a scu déployer un caractère vaillant contre les hordes espagnoles, que ne pouvait-il dans le siècle de la Liberté, électrisé du feu brûlant du patriotisme, c'est en se livrant à tous ce que peut inspirer l'amour de la Liberté, que nos concitoyens repoussent les traits aigus et envenimés de la calomnie; un nuage épais et empesté a balancé longtemps sur nos têtes, cette furie hideuse, elle a de son souffle impur menacé les patriotes les plus ardents, les amis les plus vrais de la Liberté, mais fermes dans leurs principes, forts de leurs vertus républicaines, les habitants de cette commune frapperont du même coup les ennemis extérieurs et intérieurs; ne nous le dissimulons pas, citoyens représentants, le nombre de ces derniers est grand encore, l'aristocratie est une hydre, c'est en écrasant ce colosse monstrueux, cet ennemi irrécyclable de la Liberté que vous ferez disparaître toutes les factions qui tenteraient d'opprimer les patriotes.

Vous avez créé la République, vous serez aussi les régénérateurs des vertus qui doivent affermir ses bases et la rendre impérissable, car la pureté est le préservatif de toute destruction, achevez ce grand ouvrage, citoyens représentants, vous assurerez le bonheur du Peuple auquel vous avez rendu ses droits primitifs, la Liberté et l'Égalité; restez donc à votre poste, sous sommes au nôtre, armés de la massue de la Liberté, nous vous aiderons à terrasser les aristocrates, les royalistes, les intrigants, les dominateurs, les factieux, s'ils tentent de relever une tête altière et audacieuse.

Ces ennemis divers de la Liberté ont le même point d'attraction, ils cherchent à s'y réunir pour s'élaner contre le Peuple, l'égalité et la République, mais l'amour brûlant de la Patrie établit un télégraphe sûr entre les Républicains; ils se signalent avec la rapidité de l'éclair les manœuvres des ennemis intérieurs; bientôt ils s'anéantiront tous aux pieds de la Montagne qui lancera sur eux les laves volcaniques du feu de la Liberté.

NUQUES aîné, *maire*
et seize autres signatures.

13

La société populaire de Saint-Quentin [Aisne] se plaint que des aristocrates, nouvellement élargis, occupent des places et remplissent des fonctions qui ne doivent

être confiées qu'aux sans-culottes, aux vrais amis de la République.

Renvoyé au comité de Salut public (21).

14

La Convention nationale passe à l'ordre du jour sur une pétition de la société populaire de la Sentinelle, ci-devant Saint-Jean-de-Bruel [Aveyron], ayant pour objet de faire réviser les jugemens des condamnés à mort (22).

15

La société populaire de Bruzière [ci-devant Saint-Côme d'Olt], département de l'Aveyron, félicite la Convention nationale d'avoir encore une fois sauvé la patrie, par le supplice de l'exécrable Robespierre, qu'elle appelle un nouveau Cromwell. Elle invite la Convention à suivre le fil du complot ourdi par ce traître. Si nos frères de Paris ne pouvaient pas, ajoute-t-elle, nous garantir le dépôt que nous lui avons confié; parlez, nos bras, notre sang, sont à la patrie (23).

[La société révolutionnaire de Bruzières-du-Lot à la Convention nationale, s. d.] (24)

Egalité Liberté

Représentants du peuple,

Placés sur un volcan inépuisable de conspirations et de crimes, d'une main hardie vous venez encore une fois de sauver la liberté publique du plus grand des dangers; un monstre affreux à l'existence duquel sembloit lié le triomphe de la République, l'exécrable Robespierre rouloit dans son âme féroce l'inférieur projet de l'asservir: Quoi! tant de guerres entreprises! tant de sang répandu! tant de grandes actions! Quoi! ce projet si bien formé, si bien soutenu d'arracher le genre humain aux chaînes du despotisme, tout cela n'aurait abouti qu'à assouvir la rage ambitieuse d'un nouveau Cromwell! Le Peuple français n'aurait scellé de son sang la chute du trône d'un tyran, que pour recevoir un dictateur! Quand les dieux ont souffert que Sylla se soit impunément fait dictateur dans Rome, ils y ont proscrit la liberté pour jamais. Songez à quel prix cet autre Catilina vouloit relever un trône encore fumant du sang des patriotes, par les crimes les plus raffinés dont

(21) P.-V., XLVI, 115. *J. Fr.*, n° 732.

(22) P.-V., XLVI, 115.

(23) P.-V., XLVI, 115. *Bull.*, 13 vend. (suppl.).

(24) C 321, pl. 1350, p. 2.

l'histoire des tyrans anciens et modernes four-nisse d'exemple. La représentation nationale égorgée, les patriotes massacrés, voilà le sys-tème affreux de combinaison politique de ce soi-disant ami de la justice et de l'humanité pour faire rentrer dans le néant une révolution que l'histoire donnera pour exemple à tous les peuples à venir. Le sang que tant de français ont versé pour affranchir leur patrie du joug de la servitude n'auroit donc servi qu'à sceller leur retour à l'esclavage et à mettre à la place d'un roi parjure et assassin, un tyran plus parjure et plus assassin encore!

Représentans du peuple, le dénouement de la conspiration que votre courage vient de dé-jouer offrira désormais un exemple terrible mais salulaire au peuple qui vous a confié son bonheur; suivez le fil de ce vaste complot, le volcan étoit autour de vous, mais il a pu lan-cer des étincelles sur tous les points de la Ré-publique. Que le glaive de la vengeance nationale s'arrête quand le dernier des conspi-rateurs n'existera plus, jusques-là frappez, si vous voulez affermir la liberté de la Patrie. Si nos frères de Paris ne pouvoient pas nous ga-rantir le dépôt que nous leur avons confié, par-lez, nos bras, nôtre sang sont à la Patrie.

Les membres composant le bureau de la so-ciété,

J.-B. BOSCARY fils, *président*,
VERUHET, *vice-président*,
CREDON, LESTRADE, *secrétaires*.

16

Un membre [LAKANAL] fait un rapport, au nom du comité d'Instruction publique, sur le manuscrit qui fut remis hier à la Convention, par la veuve de J.-J. Rousseau : il en résulte que ce manuscrit, écrit en entier de la main de cet auteur célèbre, est une copie plus correcte et plus com-plète de ses Confessions qui sont imprimées avec ses autres ouvrages. Il observe au surplus que la souscription portant que ce manuscrit ne doit être ouvert qu'en 1801, n'est pas de la main de J.-J. Rousseau, qui n'auroit pas plus employé le terme de *monsieur*, en parlant de lui, qu'il n'employoit celui de votre *serviteur*, en ter-minant ses lettres. Il termine ainsi son rap-port : Le comité a pensé que le manuscrit qu'il a lu en exécution de vos décrets pourra servir utilement, lorsqu'on prépa-rera une nouvelle édition des Confessions de J.-J. Rousseau; mais qu'il n'offre pas des nouveautés assez importantes pour dé-terminer aujourd'hui l'impression de cet ouvrage.

Cette proposition est adoptée (25).

LAKANAL, au nom du comité d'Instruction

(25) P.-V., XLVI, 115-116. Bull., 6 vend.

publique : Citoyens, votre comité d'Instruction publique m'a chargé de vous faire le rapport que vous lui avez demandé, sur le dépôt litté-raire dont la veuve de J.-J. Rousseau vous a présenté l'hommage.

Ce dépôt ne renferme que le manuscrit des Confessions du philosophe genevois, mais plus correct et plus soigné que celui qui a servi à l'impression de ses œuvres. Les personnages qui, dans l'ouvrage imprimé, n'étaient désignés que par des lettres initiales, sont nommés dans ce manuscrit.

Il nous a d'ailleurs présenté quelques va-riations de rédaction et de pensées qui ne sont pas sans intérêt.

Il semble que, si J.-J. Rousseau avait voulu qu'on respectât le vœu qu'on lui a prêté, il l'au-rait exprimé de sa propre main; et cependant la suscription du dépôt littéraire dont il est question n'est pas écrite de la main de ce grand homme; elle porte : *remis par M. J.-J. Rous-seau*; et nous observerons que Rousseau, par-lant de lui, n'employa jamais le mot de *monsieur*, pas plus que celui de *votre serviteur*, en terminant ses lettres.

La lecture des manuscrits de l'auteur du *Contrat social* et d'*Emile* fournit naturellement une réflexion qu'on n'a pas faite jusqu'ici dans les divers jugements qu'on a portés sur le ca-ractère des ouvrages de ce grand homme : son premier jet dans la composition est toujours une pensée ingénieuse, mais il l'efface ensuite pour y substituer le sentiment. Dans toutes les ra-tures de ses ouvrages, le langage du cœur est substitué à celui de l'esprit.

Il n'est pas douteux, d'après les renseigne-ments parvenus à votre comité, qu'il n'existe dans des portefeuilles particuliers des manus-crits de Jean-Jacques Rousseau, qui n'ont pas encore éclairé l'Europe. Nous avons lieu de croire que les dépositaires de ces ouvrages pré-cieux n'en frustreront pas plus longtemps leur pays. L'art de jouir de ces trésors c'est de les répandre à propos, et c'est aux Français régé-nérés qu'il appartient surtout de posséder les ouvrages du philosophe qui a amené la révolu-tion de la liberté.

Le comité a pensé que le manuscrit qu'il a lu, en exécution de votre décret, pourra servir utilement, lorsqu'on préparera une nouvelle édi-tion des Confessions de J.-J. Rousseau, mais qu'il n'offre pas de nouveautés assez impor-tantes pour déterminer aujourd'hui l'impression de cet ouvrage (26).

17

La Convention renvoie à son comité de Salut public, sans en entendre la lecture,

(26) *Moniteur*, XXII, 83; *Débats*, n° 736, 75-76. Mention dans *Ann. Patr.*, n° 635; *Ann. R. F.*, n° 6; *C. Eg.*, n° 770; *F. de la Républ.*, n° 7; *Gazette Fr.*, n° 1000; *J. Fr.*, n° 732; *J. Mont.*, n° 153; *J. Perlet*, n° 734; *J. Paris*, n° 7; *Mess. Soir.*, n° 770; *M. U.*, XLIV, 89; *Rép.*, n° 7.